

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ZAE de « Haute Cerdagne » - Font-Romeu Odeillo Via
Modification des tarifs de vente des parcelles / Tranche III**

Séance du 3 juin 2024
Dûment convoqué le 28 mai 2024

En l'an 2024, le lundi 3 juin 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (25) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P. L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS.

Absents (6) : J.-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, D. MARIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF.

Pouvoirs (5) : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à A. TAHOSES).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS

Acte n° : CCPC-2024155-04

Rapport

VU la délibération du conseil communautaire prise en date du 12 décembre 2016 fixant le budget annexe de la ZAE de « Haute Cerdagne », sur le territoire de la commune de Font-Romeu Odeillo Via, à l'équilibre ;

VU la délibération prise par le conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 fixant les tarifs de vente des parcelles de la ZAE de « Haute Cerdagne », y compris celles initialement prévues sur l'assiette foncière constitutive de la tranche numéro 3 ;

VU La délibération prise par le conseil communautaire en date du 03 septembre 2028 modifiant le découpage et les tarifs de certaines parcelles de la tranche numéro 2 ;

CONSIDERANT Le fait que l'assiette foncière constituant initialement les parcelles numérotées 7 à 9 est constitutive de la tranche numéro 3 ;

CONSIDERANT Le plan de composition de la tranche numéro 3, divisée en 2 lots pour une surface totale de 4287 m² ;

CONSIDERANT Le prix de vente fixé pour les parcelles initialement numérotées 7 à 9 pour un montant total de 237.500,00 € H.T. ;

CONSIDERANT Le montant des travaux pour les aménagements nécessaires à la réalisation de la tranche numéro 3, arrêté à la somme de 39.968,40 € H.T. ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer le prix de vente des 2 lots de la tranche numéro 3 de la ZAE de « Haute Cerdagne » comme suit :

PARCELLE	SURFACE M ²	PRIX VENTE € HT	PRIX/M ² € HT
Tranche 3 Lot 1	2933	190.645,00	65
Tranche 3 Lot 2	1354	88.010,00	65

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-04-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération, et notamment, les actes de vente

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- De fixer le prix de vente des 2 lots de la tranche numéro 3 de la ZAE de « Haute Cerdagne » comme suit :

PARCELLE	SURFACE M ²	PRIX VENTE € HT	PRIX/M ² € HT
Tranche 3 Lot 1	2933	190.645,00	65
Tranche 3 Lot 2	1354	88.010,00	65

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération, et notamment, les actes de vente

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-04-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

